



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 14/06/2023
Dossier complet le : 14/06/2023
N° d'enregistrement : F09323P0188

1 Intitulé du projet

MODERNISATION DU RESEAU DU CANAL DE LA FARE LES OLIVIERS

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom(s) _____

2.2 Personne morale

Dénomination	Raison sociale
ASA du Canal de La Fare les Oliviers	
N° SIRET	Type de société (SA, SCI...)
2 9 1 3 0 0 7 0 5 0 0 0 1 4	ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE
Représentant de la personne morale : <input type="checkbox"/> Madame	<input checked="" type="checkbox"/> Monsieur
Nom	Prénom(s)
PIOCH	Patrick

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
16. a	Superficie irriguée du projet : 330 ha
22.	Linéaire de 24 km - diamètre des conduites de 32 à 300 mm Soit un produit diamètre x longueur supérieur à 2 000m ²

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de modernisation du réseau d'irrigation agricole de La Fare Les Oliviers consiste à transformer un réseau de canaux à ciel ouvert par un réseau d'environ 24 km de canalisations et d'une station de pompage, afin de maintenir l'irrigation des 330ha constituant le périmètre de l'ASA. Le projet prévoit :

- La réhabilitation d'une partie du canal de dérivation de l'eau de l'Arc.
- La création d'une bêche de pompage et d'une station de mise en pression.
- La pose de canalisation de transport d'eau brute sous pression, de diamètre 32 à 300mm sur un linéaire d'environ 24km.
- Des emprises travaux maximales de 6m pour les conduites de diamètre strictement supérieur à 250mm, et de 4 m pour les conduite inférieure ou égale à 250mm.
- Une remise en état à l'identique de l'emprise travaux après enfouissement de la conduite.
- L'installation d'ouvrages annexes (ventouses, vidanges, soupapes anti-bélier, regards de visite).
- Les parcelles engagées dans le projet sont déjà en culture et déjà irriguées (il n'y a pas de conversion d'espaces naturels).
- Aucun cours d'eau n'est traversé. Aucun travaux en lit mineur n'est prévu.

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans une démarche de territoire visant à conserver la vocation agricole avec irrigation de la plaine aménagée par l'ASA du Canal de La-Fare-Les-Oliviers tout en rétablissant le bon état quantitatif du cours d'eau Arc.

En effet, le bassin versant de ce cours d'eau est classé comme déficitaire dans le SDAGE 2022-2027, et cet état de fait prend un caractère critique en période d'étiage estival, qui coïncide avec la période de pointe des irrigations. Consciente de ces enjeux, l'ASA a engagé une démarche de modernisation de ces infrastructures hydrauliques, qui consistent actuellement en un prélèvement au fil de l'eau depuis l'Arc et un cheminement gravitaire permettant de conduire l'eau jusqu'aux parcelles.

En convertissant le réseau de canaux en un réseau de canalisations enterrées, il sera possible de limiter de façon considérable les prélèvements, en économisant le débit technique nécessaire pour alimenter les prises gravitaires, en limitant les pertes occasionnées par les fuites et l'évaporation, tout en apportant à la parcelle les quantités d'eau strictement nécessaires.

Ainsi, le projet a pour objectif de maintenir les exploitations agricoles tout en diminuant les volumes prélevés dans le cours d'eau Arc, via une économie de 1 188 000 m³ par an.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux consistent en la réalisation de tranchées (de dimensions variables en fonction du diamètre et du matériau de conduites) pour la pose de canalisation enterrées. Des ouvrages annexes sont prévus (ventouses, vidanges...) d'environ 1m² sur 50 cm de hauteur. Il est également prévu des bornes d'irrigation pour la distribution d'eau brute.

Les voiries communales seront traversées en tranchée simple.

La remise en état à l'identique est prévue. Les terrassements seront réalisés de manière à séparer la terre végétale (30cm superficiels) des matériaux de fond de fouilles afin de remettre en état la structure initiale.

Aucun cours d'eau n'est concerné par les travaux. Il n'est prévu aucun aménagement en lit mineur.

Le canal d'amenée de l'eau depuis l'Arc sera réhabilité sur environ 200m. A son extrémité, une bache de reprise et une station de pompage pour la mise en pression des canalisations seront construites.

Afin de respecter la période environnementalement favorable, les travaux de terrain ne pourront démarrer qu'à partir du mois de septembre, sur une durée de 10 mois. Les travaux à proximité des zones à enjeux devront être terminés avant le mois de mars pour respecter la nidification des oiseaux.

Enfin, l'ASA s'engage à mettre en place un suivi environnemental pour la préparation et la réalisation des travaux (mise en défens, défavorabilisation, suivi travaux...)

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet prévoit une desserte des parcelles par le réseau d'irrigation en eau brute pour une surface irriguée de 330ha.

En phase exploitation, aucun entretien spécifique n'est réalisé au droit de l'emprise travaux. La végétation se développe et les parcelles agricoles sont remises en culture.

Des interventions d'entretien ponctuelles peuvent avoir lieu sur les ouvrages émergents et la station de pompage.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Après échanges avec les services de la DDTM et au regard de l'article R214-1 du Code de l'Environnement relatif à la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques, le projet n'est soumis à aucune procédure d'autorisation, ni de déclaration.

Une mise à jour de l'autorisation de prélèvement actuel est prévue, en incluant les objectifs d'économie d'eau sur le prélèvement de l'ASA.

La DRAC a confirmé l'absence d'entités archéologiques référencées sur la zone de travaux.

Des échanges avec l'Architecte des Bâtiments de France sont prévus pour définir les modalités de travaux dans les zones de protection des monuments historiques.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie du territoire irrigué	330 ha
Longueur de canalisation	24 km
Diamètre des canalisations	32mm à 350mm
Largeur des emprises travaux (au droit de la tranchée)	4m pour DN ≤ 250mm 6m pour DN > 250mm

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Communes traversées :

Communes de La-Fare-Les-Oliviers, Coudoux.

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU commune de La Fare-les-Oliviers, approuvé le 24 juin 2010 et modifié pour la dernière fois le 30 juin 2022
PLU commune de Coudoux, approuvé le 21 décembre 2017

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d’implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l’outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l’environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est inclus dans aucun zonage réglementaire ni contractuel. Il existe plusieurs ZNIEFF autour de la zone d'étude.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet intercepte le périmètre de protection de 500m autour du monument historique "Le Pavillon" (moulin à huile).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ripisylve du cours d'eau Arc est identifiée comme zone humide, mais elle ne sera pas interceptée par les travaux d'aménagement. Les emprises travaux situées à proximité seront parfaitement matérialisées, avec une mise en défens si nécessaire.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de La-Fare-Les-Oliviers est couverte par un plan de préventions des risques naturels prévisibles pour les risques : - séismes (approuvé le 20/11/1989) - retrait-gonflement des argiles (approuvé le 27/02/2017)
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Du fait de la nature de travaux, qui consistent en l'enfouissement de canalisation, le projet n'est pas de nature à augmenter les risques identifiés dans le plan de prévention, ni à l'inverse susceptible d'être impacté par ces risques.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ARS a été consultée et a confirmé l'absence de captage AEP et de périmètre de protection dans la zone de projet.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Site Natura 2000 zone spéciale de conservation "Garrigues de Lançon et chaînes alentours" FR 9310069 - distance au projet : environ 1km - Site Natura 2000 zone de protection spéciale "Plateau de l'Arbois" FR 9310009 - distance au projet : au moins 2,5km
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ASA irrigue déjà son périmètre à partir de prélèvement d'eau autorisé, par dérivation dans le cours d'eau Arc. Le bassin versant de ce cours d'eau est classé déficitaire dans le SDAGE 2022-2027. Le projet de modernisation des infrastructures de l'ASA permet de viser une diminution des prélèvements de 1 880 000 m3.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les dimensions des canalisations (350mm de diamètre maximum) et la profondeur d'enfouissement ne sont pas de nature à entrainer de modifications sur les masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La quasi-totalité des matériaux extraits des tranchées sont réutilisés sur site. Néanmoins, reste à minima le volume de matériaux correspondant au volume de la canalisation. Ceux-ci sont envoyés en décharge agréée. Les volumes concernés sont faibles, eu égard aux diamètres des conduites de 32 à 350mm.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet bénéficie déjà d'une ressource autorisée. Par ailleurs, il n'intercepte aucune aire d'alimentation de captage AEP.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet a fait l'objet d'un diagnostic naturaliste et d'engagements forts du maître d'Ouvrage pour la mise en place de mesures d'évitement et de réduction. Les secteurs à enjeux forts sont évités. La faune n'est pas dérangée du fait de l'adaptation du calendrier de travaux. Les impacts résiduels après mise en place des mesures sont considérés comme faibles à nuls sur l'ensemble des compartiments écologiques.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne concerne directement aucun site Natura 2000. Le premier site Natura 2000 est situé à environ 1 km de la zone de projet, donc à bonne distance, et au regard de la nature du projet et des habitats impactés (habitats agricoles), les espèces inscrites au Formulaire Standard des Données des sites Natura 2000 proches ne feront l'objet d'aucune incidence significative.
Milieu naturel	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste en l'enfouissement de canalisations d'eaux brutes pour l'irrigation. Le réseau ne desservira que des parcelles déjà cultivées, il n'y a pas de changement d'occupation du sol ou de mise en culture de parcelles en espaces naturels. Hormis quelques ouvrages émergents, l'emprise au droit de la conduite sera remise en l'état à l'identique (pas d'entretien, remise en culture ou retour à l'état naturel initial).
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de La-Fare-Les-Oliviers est couverte par un plan de préventions des risques naturels prévisibles pour les risques séismes et retrait-gonflement des argiles. Du fait de la nature de travaux, qui consistent en l'enfouissement de canalisation, le projet n'est pas de nature à augmenter les risques identifiés dans le plan de prévention, ni à l'inverse susceptible d'être impacté par ces risques.
Risques	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste en l'enfouissement d'une canalisation d'eaux brutes et n'engendre donc aucune émission polluante.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, des mesures de prévention des pollutions seront prises.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, la réalisation du projet entraîne la circulation d'engins de chantier sur l'emprise travaux. Cet accroissement du trafic est temporaire. En phase exploitation, le projet n'engendre pas de nouveaux déplacements ou trafics routiers (pas d'entretien fréquent nécessaire de la canalisation, quelques vérifications ponctuelles des ouvrages émergents et la station de pompage).
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, une augmentation temporaire du bruit est attendue, liée au trafic des engins de chantier. Cette nuisance temporaire n'est pas notable.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'essentiel du chantier se trouve dans une zone viticole non habitée. Les travaux étant hors période de nidification (sur les zones à enjeux), ils n'auront pas d'impact sur l'avifaune.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet. Le projet ne concerne pas de zone de nuisance olfactive, ni ne génère d'odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, les terrassements pour l'ouverture de la tranchée peuvent générer des vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cet effet est temporaire, et localisé en milieu naturel et agricole. Il n'est pas notable car situé en milieu agricole essentiellement.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet. Il n'y a pas de travail la nuit.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie de l'eau prélevée dans l'Arc retournera au cours d'eau via les vannes de décharge sur le canal d'amenée et à l'issue des rétrolavages des filtres de la station de pompage.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il s'agit de l'eau prélevée dans l'Arc qui rejoint le même cours d'eau. L'impact est donc minime.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La quasi-totalité des matériaux extraits des tranchées est réutilisée sur site. Ponctuellement, au droit de traversées de route, le projet extrait l'enrobé de route, lequel est soumis à l'analyse avant envoi en décharge agréée.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est un réseau d'irrigation enterré. Les incidences sur le paysage sont temporaires (durée des travaux) et négligeables à terme. L'Architecte des Bâtiments de France sera consulté pour les travaux inclus dans le périmètre de protection du monument historiques "Le Pavillon". La DRAC sera consultée, par sécurité, pour confirmer l'absence de ZPPA sur la zone de projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Après réalisation des travaux, l'emprise au droit des conduites d'irrigation est remise en état à l'identique (zone agricole, zone naturelle). Il n'est attendu aucune modification des usages du sol, avec une reprise de l'activité agricoles.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet n'a d'incidence qu'en phase travaux, aucun changement d'affectation des sols n'est attendu. En phase travaux, les incidences sont localisées uniquement sur l'emprise des travaux, il n'est pas attendu d'incidence indirecte.
Ces incidences, concentrées sur les chemins agricoles et tournières (bordures de parcelles agricoles) sont temporaires et affectent des zones à faible enjeu.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet des réseaux de desserte de l'ASA du Canal de La-Fare-Les-Oliviers vise le maintien de 330 ha d'exploitations agricoles tout en réduisant considérablement ses prélèvements actuels dans l'Arc, grâce à la mise en place de conduites d'irrigation sous pression. L'ensemble des enjeux environnementaux ont été intégrés dès la phase de conception. Les mesures d'évitement et de réduction permettent d'obtenir un projet qui présentera un impact tout à fait faible sur l'habitat, la faune et la flore, et donc non significatif. En conséquence, nous estimons que ce projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Rapport de prédiagnostic du bureau naturaliste ECOSHPERE	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Carte des enjeux paysage et patrimoine sur la zone d'étude	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Retour des services de la DRAC concernant l'absence d'entités archéologiques connues de la zone d'étude	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Retour de l'ARS concernant l'absence de périmètres de protection de captages AEP sur la zone d'étude	<input checked="" type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom PIOCH

Prénom Patrick

Qualité du signataire Président

À La-Fare-les-Oliviers

Fait le 1 / 2 / 06 / 23

Signature du (des) demandeur(s)



